



Chères familles,

La vie privée des élèves reste une priorité absolue au sein du Système des écoles publiques de la Ville de New York (NYCPS). Cela signifie protéger les données des élèves en utilisant les normes et les bonnes pratiques de l'industrie, former les membres de notre personnel à leurs responsabilités lors de la gestion des informations relatives aux élèves, et exiger que les prestataires tiers complètent notre processus de conformité en matière de confidentialité et de sécurité des données. Cela signifie également informer nos élèves et nos familles de leurs droits à la vie privée.

À titre informatif, nous partageons des documents sur la confidentialité contenant des informations importantes sur vos droits et sur la manière dont nous protégeons les informations relatives aux élèves. Ils expliquent vos droits conformément aux lois locales, fédérales et d'État sur la protection de la vie privée, notamment la Disposition réglementaire A-820 de la Chancellerie récemment mise à jour. Les documents contiennent des informations sur ce qui suit :

- **Droits à la vie privée** : un flyer d'une page résume vos neuf droits les plus importants en matière de confidentialité.
- **Notification annuelle de la FERPA** : elle explique vos droits conformément à la Loi relative à la confidentialité et aux droits des familles en matière d'éducation (Family Educational Rights and Privacy Act - FERPA), notamment votre droit d'accéder au dossier de votre enfant et votre droit au maintien de la confidentialité de ces informations.
- **Notification annuelle du PPRA** : elle décrit vos droits conformément à l'Amendement fédéral sur la protection des droits des élèves (Protection of Pupil Rights Amendment - PPRA), notamment en ce qui concerne les questionnaires et les informations collectées auprès des élèves.
- **Déclaration des droits des parents en matière de confidentialité et de sécurité des données** : elle décrit la façon dont les informations sur les élèves sont légalement protégées et définit les responsabilités du NYCPS et de ses partenaires pour maintenir la sécurité et la protection des données sur les élèves.

Nous tenons à ce que vous vous sentiez informés, équipés des données nécessaires pour agir, vous permettant ainsi de vous assurer que les informations concernant votre enfant sont gérées avec attention et respect. Nous vous encourageons à lire ces documents et à consulter le site schools.nyc.gov/StudentPrivacy pour plus d'informations. Vous pouvez également envoyer un e-mail à studentprivacy@schools.nyc.gov si vous avez des questions.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink that reads 'Dennis Doyle'.

Dennis Doyle
Responsable de la confidentialité
Bureau de la direction juridique
Système des écoles publiques de la Ville de New York

Droits à la vie privée

Le **Système des écoles publiques de la Ville de New York (NYCPS)** prend très au sérieux la confidentialité des informations relatives à votre enfant. Protéger la vie privée des élèves signifie que les détails personnels, le dossier scolaire et d'autres informations sensibles concernant votre enfant doivent être conservés en toute sécurité.

En tant que parents, tuteurs ou tutrices d'élèves du NYCPS, vous disposez de droits importants qui aident à protéger les informations personnelles et scolaires de votre enfant.

Voici vos neuf droits les plus importants en matière de confidentialité :



Droit d'accès à l'information

Vous pouvez consulter le dossier scolaire de votre enfant, ses notes, son assiduité, ses rapports disciplinaires et son Programme d'éducation personnalisé (IEP).



Droit à des informations sécurisées

Les informations relatives à votre enfant sont protégées lorsqu'elles sont transmises et stockées.



Droit d'être informés en cas de questionnaires effectués auprès des élèves

Vous avez le droit d'accepter ou de refuser la participation de votre enfant à des questionnaires et à des tests concernant des sujets sensibles.



Droit de modifier le dossier scolaire

Si vous pensez que des informations contenues dans le dossier scolaire de votre enfant ne sont pas correctes ou enfreignent son droit à la vie privée, vous pouvez demander à ce qu'elles soient modifiées.



Droit à ce que vos données ne soient pas vendues

Les informations concernant votre enfant ne peuvent pas être vendues ou utilisées à des fins commerciales, marketing ou publicitaires.



Droit d'être informés de vos droits

Au début de chaque année scolaire, vous recevrez des informations sur vos droits à la vie privée conformément aux lois et réglementations locales, fédérales et d'État.



Droit à une non-divulgence des informations

Le NYCPS a besoin de votre consentement écrit avant de partager les informations de votre enfant. Certaines exceptions existent, notamment pour les informations contenues dans l'annuaire et les urgences en matière de santé et de sécurité.



Droit d'être informés en cas de violations de données

Le NYCPS vous informera si des informations concernant votre enfant ont été exposées à une violation des données ou partagées avec une personne non autorisée à les recevoir.



Droit à déposer une plainte

Vous pouvez déposer une plainte concernant un éventuel usage abusif des données de votre enfant auprès du NYCPS, du Département de l'Éducation de l'État de New York ou du Département de l'Éducation des États-Unis.

Pour en savoir plus, allez sur :
schools.nyc.gov/StudentPrivacy



Notification annuelle relative à la FERPA pour l'année scolaire 2025-2026

La loi sur la protection de la vie privée des familles et de leurs droits à l'éducation (Family Education Rights and Privacy Act, FERPA) est une loi fédérale octroyant aux élèves et à leurs parents certains droits relatifs aux dossiers scolaires et à toutes données à caractère personnel tirées de ces dossiers permettant d'identifier un élève (l'enfant). Si vous êtes un élève âgé de 18 ans au moins (connu également sous l'intitulé élève éligible), ces droits vous sont octroyés. Si vous êtes âgé de moins de 18 ans, ces droits sont octroyés à vos parents.

Bref, la FERPA vous octroie le droit d'/de :

1. examiner et réviser vos dossiers scolaires dans 45 jours.

Vous devez soumettre une requête par écrit (les formulaires de requête relative aux dossiers scolaires sont disponibles [en ligne](#)) de dossiers scolaires au Chef d'établissement. Après avoir vérifié votre identité et votre autorisation de donner les documents demandés, le système des écoles publiques de la Ville de New York (New York City Public Schools, NYCPS) vous fournira une copie des documents demandés ou conviendra d'une date et d'un lieu pour pouvoir les consulter.

2. Veuillez demander qu'on modifie des données du dossier scolaire de votre enfant dès lors que vous les estimez incorrectes, erronées ou qu'elles portent atteinte au droit à la vie privée de votre enfant conformément à la FERPA.

Vous devez soumettre au Chef d'établissement par écrit (un e-mail est acceptable) une requête pour lui décrire les dossiers que vous aimeriez qu'on modifie, les raisons pour lesquelles vous pensez que les informations sont actuellement incorrectes, erronées ou qu'elles portent atteinte au droit à la vie privée de l'élève, ainsi que les modifications que vous proposez. Si le NYCPS décide de ne pas faire les modifications demandées au dossier scolaire, on vous enverra des informations relatives à la procédure utilisée pour demander de reconsidérer la décision et de fixer une audience.

3. Veuillez donner votre consentement par écrit avant que nous diffusions des données à caractère personnel (personally identifiable information, PII) se trouvant dans le dossier scolaire de votre enfant.

Cependant, dans certains cas, la loi FERPA autorise la divulgation des données sans une autorisation des parents. Ci-après vous trouverez des exemples de situations quant à la divulgation des données sans une autorisation :

- aux fonctionnaires scolaires qui doivent avoir accès aux informations dans l'intérêt de l'élève.
- dans les cas où l'élève s'inscrit ou demande le transfert dans une autre école, un autre district, ou dans une institution scolaire.



- pour autoriser des fonctionnaires du gouvernement à faire des audits ou des évaluations.
- en rapport avec les demandes d'aide financière soumises par des élèves.
- à des organisations qui font des recherches pour le NYCPS ou en son nom.
- aux parents d'élèves âgés de 18 ans au moins lorsqu'ils déclarent ces derniers à titre de dépendants aux services fiscaux (Internal Revenue Service, IRS) ;
- pour se conformer à une décision judiciaire ou une citation à comparaître.
- aux fonctionnaires compétents en cas d'urgence liée à la santé ou à la sécurité
- Lorsque le NYCPS désigne certains types de PII à titre d' « informations de répertoire. » Le NYCPS propose des politiques limitant la diffusion d'informations de répertoire », y inclus le genre d'informations qu'on peut désigner à titre d'informations de répertoire et toute entité à laquelle on peut les donner. Vous êtes autorisé(e) à empêcher qu'on révèle les PII de l'élève à titre d'informations de répertoire.

4. Veuillez porter plainte auprès du Ministère de l'Éducation Nationale des États-Unis, si vous estimez que le NYCPS n'a pas respecté les règles qu'impose la loi FERPA. Les plaintes peuvent être déposées à ce bureau :

Student Privacy Policy Office (Bureau de la politique pour la confidentialité des dossiers des élèves)
U.S. Department of Education
400 Maryland Avenue SW
Washington, DC 20202-8520
ou par e-mail à FERPA.Complaints@ed.gov

5. Veuillez recevoir des notifications relatives à vos droits conformément à la FERPA.



Notification annuelle relative à la PPRA pour l'année scolaire 2025-2026

L'Amendement de la loi fédérale sur la protection des droits des élèves (Protection of Pupil Rights Amendment - PPRA) octroie aux parents et aux élèves de moins de 18 ans certains droits relatifs à leur participation à des sondages, la collecte d'informations et leur utilisation à des fins de marketing, et à certains examens médicaux.

La PPRA vous octroie ainsi qu'à votre enfant les droits suivants :

- Le droit de donner une autorisation écrite avant la participation d'un(e) élève (de votre enfant) dans tout sondage obligatoire, toute analyse, ou toute évaluation où sont révélées des informations relatives aux « domaines protégés » suivants :
 - Affiliations politiques ou croyances (opinions) de l'élève ou de ses parents ;
 - Problèmes mentaux ou psychologiques de l'élève ou de membres de sa famille ;
 - Comportements ou attitudes à caractère sexuel ;
 - Comportements illégaux, antisociaux, humiliants ou visant à s'incriminer ;
 - Évaluations critiques d'autres personnes avec lesquelles les personnes interrogées ont des liens familiaux étroits ;
 - Relations privilégiées reconnues par la loi, par exemple avec des avocats, des médecins ou des personnes exerçant une profession de foi ;
 - Pratiques, affiliations ou croyances religieuses de l'élève ou de ses parents ; ou
 - Revenus, autres que ceux exigés par la loi pour décider de l'admissibilité au programme.
- Le droit de recevoir une notification et d'avoir la possibilité de refuser que votre enfant participe à des sondages facultatifs, à des analyses ou à des évaluations révélant des informations relatives aux domaines protégés.
- Le droit de recevoir une notification et d'avoir la possibilité de refuser que votre enfant participe à tout examen médical ou contrôle invasif et mineur, requis à titre de condition liée à l'assiduité, pris en charge et programmé par l'école à l'avance, qui n'est pas nécessaire dans l'immédiat à la protection de la santé et de la sécurité de l'élève ou d'autres élèves.
- Le droit d'inspecter, sur demande, les éléments suivants avant qu'ils aient lieu ou soient utilisés :
 - Tout questionnaire au niveau duquel on sollicite des informations concernant les domaines protégés énumérés ci-dessus ; et
 - Tout matériel pédagogique utilisé dans le cadre du programme d'études de l'élève.

Il y a à votre disposition des ressources supplémentaires sur la protection de la vie privée des élèves en vertu de la PPRA sur le site Internet du Bureau du Département de l'Éducation des États-Unis :

<https://studentprivacy.ed.gov>.

Les parents qui estiment que leurs droits en vertu de la PPRA ont été violés peuvent déposer une plainte en ligne en sélectionnant l'option du formulaire de plainte fourni par la PPRA sur

<https://studentprivacy.ed.gov/file-a-complaint> ou en envoyant le formulaire par courrier à l'adresse suivante :

Student Privacy Policy Office (Bureau de la politique pour la confidentialité des dossiers des élèves)
U.S. Department of Education
400 Maryland Avenue SW
Washington, D.C. 20202



Déclaration des droits des parents en matière de confidentialité et de sécurité des données

Le Système des écoles publiques de la Ville de New York (NYCPS) prend très au sérieux la confidentialité des informations sur vous et sur vos enfants. Plusieurs lois et dispositions réglementaires fédérales et étatiques protègent la confidentialité des dossiers scolaires et des données à caractère personnel, ou « Personally Identifiable Information - PII » de vos enfants.

Il existe des lois fédérales qui protègent les PII de votre enfant comprenant la [Loi relative à la confidentialité et aux droits des familles en matière d'éducation](#) (Family Educational Rights and Privacy Act - FERPA) la [Loi sur la protection de la vie privée des enfants en ligne](#) (Children's Online Privacy Protection Act - COPPA), l'[Amendement de la loi sur la Protection des droits des élèves](#) (Protection of Pupil Rights Amendment - PPRA) et la [Loi pour l'éducation des personnes handicapées](#) (Individuals with Disabilities Education Act - IDEA).

La [loi sur l'éducation de l'État de New York 2-d](#) est une loi de l'État qui protège la confidentialité des informations relatives à votre enfant et impose des responsabilités au NYCPS et aux tiers qui reçoivent ces informations de la part du NYCPS. La [Disposition réglementaire A-820 de la chancellerie](#) est un règlement local qui décrit vos droits et les responsabilités du NYCPS en matière de confidentialité des dossiers scolaires des élèves.

En vertu de ces lois et règlements, les parents et les élèves âgés de 18 ans et plus disposent des droits suivants en matière de dossiers scolaires et d'informations personnelles identifiables. Ces droits s'appliquent aux dossiers et informations scolaires conservés par le NYCPS et par des organisations extérieures qui reçoivent les informations de votre enfant du NYCPS :

- **Le droit à la protection des PII de l'élève de la vente ou de l'utilisation à des fins commerciales ou de marketing.**

Le NYCPS et les organisations externes qui reçoivent les informations relatives à votre enfant de la part du NYCPS ne peuvent pas vendre ni utiliser ces informations à des fins commerciales, de marketing ou publicitaires.

- **Le droit d'examiner et de réviser les dossiers scolaires de l'élève dans un délai de 45 jours.**

Vous devez soumettre une demande écrite (les formulaires de demande de dossiers scolaires sont disponibles [en ligne](#)) au chef d'établissement. Après avoir vérifié votre identité et votre autorisation à recevoir les documents demandés, le NYCPS vous fournira une copie des documents demandés ou conviendra d'une date et d'un lieu pour que vous puissiez les consulter.

- **Le droit de demander que des données du dossier scolaire de votre enfant soient modifiées dès lors que vous les estimez incorrectes, trompeuses ou qu'elles portent atteinte au droit à la vie privée de votre enfant.**

Vous devez soumettre une demande écrite (un e-mail est acceptable) au chef d'établissement pour modifier les dossiers, en décrivant les dossiers que vous souhaitez modifier, les raisons pour lesquelles vous pensez que les informations sont actuellement inexactes, trompeuses ou violent les droits à la vie privée de l'élève, ainsi que vos propositions de modifications. Si le NYCPS décide de ne pas faire les modifications demandées au dossier scolaire, vous recevrez des informations sur la manière de faire appel de la décision et de demander une audience.

- **Le droit d'exiger une autorisation écrite avant de diffuser des PII provenant du dossier scolaire de votre enfant.**

Dans certains cas, cependant, la loi autorise la divulgation sans autorisation parentale. Pour obtenir des informations sur ces exceptions, allez sur : <https://www.schools.nyc.gov/about-us/policies/data-privacy-and-security-policies>.

- **Le droit à la protection des informations relatives à votre enfant lorsqu'elles sont transférées et lors de leur sauvegarde.**

Le NYCPS et les tiers qui reçoivent les informations relatives à votre enfant doivent utiliser des mesures de sécurité, telles que le cryptage, les pare-feu et la protection par mot de passe, afin de protéger les données. Les mesures de sécurité doivent satisfaire aux normes du secteur, y compris la Version 2.0 du cadre pour l'amélioration de cybersécurité des infrastructures critiques (Framework for Improving Critical Infrastructure Cybersecurity Version 2.0) de l'Institut national des normes et de la technologie (National Institute for Standards and Technology - NIST).

- **Le droit d'être informés des infiltrations ou des divulgations non autorisées des PII de votre enfant.**

Le NYCPS vous informera dans les 60 jours suivant la découverte de l'infiltration ou de la divulgation non autorisée des informations de votre enfant, à moins que cela n'interfère avec une enquête des forces de l'ordre.

- **Le droit de déposer une plainte auprès du NYCPS et du département de l'Éducation de l'État de New York concernant d'éventuelles infiltrations ou divulgations non autorisées des PII de votre enfant.**

Si vous déposez une plainte auprès du NYCPS, nous vous fournirons une réponse dans un délai maximum de 60 jours après l'avoir reçue. Si nous avons besoin de plus de 60 jours, nous vous fournirons une explication écrite ainsi qu'une date anticipée de réponse.

Les plaintes auprès du NYCPS peuvent être adressées au :

Chief Privacy Officer
New York City Department of Education
52 Chambers Street, Room 308
New York, NY 10007
ou envoyées par e-mail à : Studentprivacy@schools.nyc.gov

Les plaintes auprès du Département de l'Éducation de l'État de New York peuvent être adressées au :

Chief Privacy Officer
New York State Education Department
89 Washington Avenue
Albany, NY 12234
ou envoyées par e-mail à : privacy@nysed.gov

- **Le droit de déposer une plainte auprès du Département de l'Éducation des États-Unis si vous pensez que le NYCPS n'a pas respecté les exigences de la FERPA.** Les plaintes auprès du US DOE peuvent être adressées au :

Student Privacy Policy Office
U.S. Department of Education
400 Maryland Avenue SW
Washington, DC 20202-8520
ou envoyées par e-mail à : FERPA.Complaints@ed.gov

- **Le droit d'être notifiés annuellement de vos droits.**

En outre, le NYCPS promet de :

- Collecter et divulguer les informations de votre enfant uniquement si elles sont nécessaires et uniquement pour des objectifs éducatifs ou dans les cas où la loi l'autorise.
- S'assurer que chaque usage ou divulgation d'informations d'élèves est dans l'intérêt du NYCPS et des élèves.
- Minimiser la collection, le traitement et la transmission des PII.
- Fournir une formation annuelle au personnel du NYCPS qui a accès à vos informations.
- Conserver les accords écrits conclus avec des tiers qui reçoivent les PII de votre enfant de la part du NYCPS. L'accord décrit comment les tiers garderont les données de votre enfant confidentielles et sécurisées.
- Publier des informations supplémentaires sur nos accords avec des tiers qui reçoivent des informations sur les élèves de la part du NYCPS. Pour obtenir des informations sur les données collectées par un tiers, les raisons pour lesquelles il les collecte et la manière dont il prévoit de les protéger, allez sur : <https://www.schools.nyc.gov/about-us/policies/data-privacy-and-security-policies/supplemental-information-for-parents-about-doe-agreements-with-outside-entities>.
- Ne pas conserver de copies des informations de votre enfant lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.

Vous pouvez trouver une liste complète de tous les types de données sur les élèves que le Département de l'Éducation de l'État de New York collecte en vous rendant sur :
<https://www.nysed.gov/data-privacy-security/student-data-inventory>.